PIANOS MATHUSHEK
SANS EGAUX — PARFAITS
PHILIP WERLEIN, Lt'd.,
614-616, RUE DU CANAL.
14 nov

DERNIERE HEURE.

Le tarif douanier de l'île de Cuba

Presse Associée.

Madrid, Espagne, 25 novembre —La clause relative au tarif douanier dans le projet d'autonomie de l'île de Cuba prévoit la création d'une commission mixte composée de cubains et d'espagnols chargée d'établir l'échelle des droits de douane. Les droits fixés par la commission devront être adoptés par la chambre des députés de l'île, puis approuvés par les Cortès avant d'être mis en vigueur.

Si la commission était également divisée les cortès décideraient en dernier ressort.

M. Sagasta, le premier ministre, a reçu plus de cent télégrammes de personnes et de sociétés de la Catalogne, de la Biscaye et d'autres provinces lui demandant de suspendre l'exécution du plan d'autonomie.

Toutefois, un membre du cabinet a dit aujourd'hui que l'opposition à l'autonomie devait bientôt cesser.

Naturellement, a-t-il ajouté, nombre de personnes qui ont amassé de grandes fortunes sous l'ancien système s'opposent aux réformes, mais le gouvernement est décidé à exécuter ce qu'il considère une œuvre patriotique, et ses décisions doivent être respectées.

On croit que le ministère des colonies sera aboli après l'introduction des réformes dans l'île de Cuba, et que les affaires coloniales seront placées sous la direction du premier ministre.

Grand incendie à Pensacola.

Presse Associée.

Pensacola, Floride, 25 novembre —Des dommages d'environ $100,000 ont été causés ce matin par un incendie allumé par un criminel dans la vieille bâtisse employée par plusieurs maisons de commerce comme magasin à fourrages et à grains.

Les flammes ont gagné le chantier de bois de Clubb, l'ancien hangar aux marchandises de la compagnie de chemin de fer Louisville et Nashville et le nouveau hangar. Ce dernier était rempli de marchandises jusqu'au toit. Le contenu des deux hangars a été totalement détruit.

Vingt ou trente maisons ont pris feu, mais la plupart ont été sauvées de la destruction.

Inauguration du Monument du 19e régiment.

Presse Associée.

Chattanooga, Tennessee, 25 novembre.—Le monument du 19e régiment élevé sur la colline des Missionaires, près du quartier-générale de Bragg, a été inauguré aujourd'hui.

Environ vingt-cinq survivants du régiment, tous de Chicago, étaient présents.

Le monument est élevé à l'endroit ou les hommes du régiment se sont d'abord ralliés, d'où ils ont gagné le faite de la colline dans la bataille mémorable dont c'était aujourd'hui le 34e anniversaire.

Le colonel W. W. Young, de Chicago, président de l'association du régiment, a prononcé un discours.

Le major McArthur, du 24e régiment de l'Illinois, assistait à la cérémonie en qualité d'invité du 19e.

POUR GUÉRIR UN RHUME EN UN JOUR
Prenez des tablettes laxatives de Bromo-quinine. Tous les pharmaciens remboursent le prix d'achat si elles ne guérissent pas. 25c. Les véritables ont L. B. Q. sur chacune.

Au Reichsrath.

Presse Associée.

Vienne, Autriche, 25 novembre—Quand les membres de la chambre basse se sont réunis aujourd'hui, après l'ajournement d'hier, à la suite d'un désordre sans parallèle dans l'histoire des parlements, tous les ministres étaient à leurs postes, et les approches de la tribune du président étaient défendues par des portes construites en conséquence des scènes disgrâcieuses d'hier.

L'arrivée du président, le docteur Abrahamovicz, a été le signal de saluts ironiques suivis des cris de honte! honte!

Le président a essayé de prendre la parole, mais le docteur Wolff, le leader des nationalistes allemands, l'a interrompu en criant: Un autre doit occuper le fauteuil présidentiel, non cet escroc.

Herr Schonerer, le leader du groupe allemand de l'opposition, a alors crié:

Je réclame le droit de parler, qui m'appartient.

Le docteur Wolff a répliqué: Ce droit n'existe pas dans cette assemblée; il est foulé aux pieds par ses mamelucks.

Commue le tumulte augmentait, le docteur Abrahamovicz a suspendu la séance jusqu'à trois heures de l'après-midi, au milieu d'une tempête de hourras et de bravos.

La séance a été reprise à trois heures et demie.

Les membres de la gauche ont immédiatement commencé à faire du bruit. Mais Herr Falkenhyn eut l'idée heureuse d'une proposition menaçant la poche des obstructionnistes. Il a proposé que les membres causant du désordre fussent suspendus pendant trois jours par le président, ou pendant trente jours par la chambre, sans paie, et qu'ils fussent expulsés par la force au cas où ils refuseraient de quitter la salle.

L'orateur a été interrompu par un tumulte croissant.

Herr Wolff a crié:

Jetons les goujats à la porte.

Le président a vainement tenté de rétablir l'ordre.

Finalement Herr Wolff s'est placé devant la tribune du président et s'est servi d'un sifflet strident.

De nombreux députés ont tenté de forcer les portes défendant la plateforme, mais des Tchèques se sont précipités pour les en empêcher.

Au moment où le tumulte est arrivé à son comble Herr Abrahamovicz a déclaré qu'il considérait la proposition de Herr Falkenheyn comme une mesure nécessaire et il l'a mise aux voix. Tous les membres de la droite se sont levés et le président a déclaré la proposition adoptée.

De nombreux députés ont alors commencé à escalader la tribune, mais le président a pris la sonnette et s'est retiré.

Il est revenu après une courte absence et a pris la parole, mais sa voix a été couverte par une tempête de cris partant de la gauche. Honte! Allez-vous-en! criaient-ils.

La séance a été de nouveau suspendue pour une heure, puis le docteur Abrahamovitch a annoncé que conformément au désir exprimé par beaucoup la séance était renvoyée à demain.

Célébration du Jour d'Actions de Grâces à Londres.

Presse Associée—

Londres, 25 novembre—Plus de trois cents Américains, messieurs et dames, ont célébré le jour d'actions de grâces par un banquet à l'hôtel Cecil, ce soir.

Parmi les convives se trouvaient l'ambassadeur John Hay, Mme Hay et sa fille et M. Henry White, secrétaire de l'ambassade.

La carte de menu spécialement préparée pour l'occasion, était enjolivée de drapeaux américains et anglais. Au dessus du siège du président du banquet était suspendu un aigle immense.

La liste des toasts est longue.

Le président a porté un toast à la reine Victoria, puis il a donné lecture d'une lettre écrite du château de Windsor par Sir Arthur John Bigge, secrétaire privé de sa Majesté.

Cette lettre est ainsi conçue:

La reine désire que je prie l'ambassadeur américain d'être assez bon pour transmettre aux membres de la colonie américaine de Londres l'expression des sincères remerciements de Sa majesté pour l'adresse superbement illustrée de félicitations qu'elle a reçue de cette colonie.

J'ai en outre à donner à votre excellence l'assurance que la Reine a été profondément touchée par les sentiments de sympathie, en même temps que par l'enthousiasme de ses propres sujets, exprimés dans l'adresse des citoyens des Etats-Unis à l'occasion du soixantième anniversaire de son accession au trône.

L'honorable Sir Johnes Garnes, membre de la haute cour de justice, en portant un toast à l'ambassadeur Hay, s'est étendu sur la grande amitié qui existe entre l'Angleterre et les Etats-Unis.

Il a dit que si les deux pays voulaient seulement s'appuyer ils pourraient régler les destinées du monde.

L'ambassadeur Hay a répondu par un brillant discours.

Il a décrit l'origine de la fête comme "ces pathétiques actions de grâces offertes par nos ancêtres quand ils tenaient allumé l'étincelle de la liberté qui était destinée à devenir le phare éclairant et instruisant le monde."

Nous avons perdu quelques unes de nos institutions spéciales, grâce au ciel, a continué M. Hay. La pire de ces institutions a disparu dans la tempête de la guerre qu'elle avait causée, mais l'institution de la fête d'aujourd'hui, la plus particulière de toutes, nous la conserverons à jamais.

C'est une des rares choses que nous puissions faire sans offenser, menacer ou faire concurrence à personne. Il ne peut y avoir trop de reconnaissance dans le monde.

Soixante-dix millions de voix louant un bon gouvernement ne pourraient se plaindre. Ce soir, on peut difficilement dire que nous sommes en terre étrangère.

Un homme d'Etat français a dit l'autre jour: Où il y a un Français, il y a la France. De sorte que nous avons trois cents bonnes raisons de croire que nous sommes ce soir en Amérique, et qu'on peut nous pardonner de parler de quelques petites choses qui nous intéressent.

M. Hay a alors rendu un éloquent tribut d'hommages à "l'artiste inconnu" qui, aux premiers jours de la Nouvelle-Angleterre, a le premier apporté à sa frontière la tarte au potiron.

Ils ont approuvé la suggestion de Benjamin Franklin, que le choix du dindon comme emblême national au lieu de l'aigle, que son profil aristocratique, sa voix puissante et ses dispositions autoritaires recommandaient peu pour servir d'emblème à une démocratie modeste, industrieuse et consciencieuse; tandis que le dindon, comme un vrai altruiste, n'existe que pour le bien des autres et périt par milliers chaque année pour le bien public.

En terminant M. Hay a dit:

Les grandes masses des peuples des deux pays sont amies; nous sommes les héritiers fortunés des lois et de la liberté anglaises, que les deux nations respectent.

Lord Stratcona, répondant au toast "Nos plus proches voisins", a dit que le Canada, tout en restant loyal à la reine et à la Grande-Bretagne, éprouvait la plus grande amitié pour les Etats-Unis, et qu'il était certain que si un des deux pays éprouvait des difficultés l'autre l'aiderait.

La repression de la révolte des Albanais.

Presse Associée

Constantinople, 26 novembre. — En vue de la révolte dans les districts Albanais d'Ipek et de Diakova, au nord-est de Scutarie, des forces nombreuses de bulgares et de serbes ont reçu l'ordre de partir pour réprimer la révolte.

Les produits espagnols à Cuba.

Presse Associée.

Londres, 26 novembre.—Le correspondant du "Daily Mail" à Madrid écrit:

Les produits espagnols importés dans l'île de Cuba jouiront d'une réduction de droits variant de 20 à 35 pour cent.

L'Affaire de la Baie de Kiao Chau.

Presse Associée.

Yokohama, Japon, 25 novembre —L'affaire de la baie de Kiao-Chau occupe sérieusement l'attention du gouvernement Japonais, qui a donné à ses représentants à l'étranger l'instruction de s'enquérir des raisons de puissances.

Le jour d'actions de grâces à Berlin.

Presse Associée.

Berlin, 25 novembre. — Les américains résidant à Berlin se sont réunis aujourd'hui dans un banquet au Kaiserhof.

Les convives ont accueilli chaleureusement les nouveaux fonctionnaires américains, l'ambassadeur White et le consul général Goldschmidt.

L'ambassadeur a ouvert la série des toasts. Il a terminé son discours en joignant dans un toast l'empereur Guillaume et le président McKinley.

Les félicitations des assistants ont été télégraphiées au président des Etats-Unis.

Avis.

Excursions du dimanche à bon marché du New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Algar à 8 A. M., et arrivent à 7.35 P. M. Billets, aller et retour, 50c, 75c et $1.00.

Les trains d'excursion ont repris leur service depuis le 21 novembre.

J. S. LANDRY,
J. S. LANDRY, Surintendant, Agent général pour le Fret et les Passagers.
21 nov—dim et sam

ATTENTION!

Méfiez-vous des PIRATES et des FILOUS parmi les solliciteurs d'annonces. La fièvre jaune ne les a pas tous tués. Il faut les tenir à distance. A propos, l'avez-vous déjà commandé? Si non, pourquoi? Le "Directory" (Boltin) de Soards complet pour la Nouvelle Orléans, année 1898, sera prêt à être livré aux souscripteurs vers le 10 février, prix $6. Transmettez vos ordres par carte postale. Le Guide des affaires pour 1898, prix $1, révisé et augmenté, sera publié vers la même époque. Ainsi, envoyez vos commandes promptement, adressez "Soards' Directory office," 606 place Commerciale.
21 nov—2sem

Joseph Beiger versus ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 53,756—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par Joseph Beiger, syndic des créditeurs de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
PAUL O. GUERIN, Greffier.
21 nov—21 22 25 30

VENTES A L'ENCAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de grande propriété améliorée et de valeur dans le Sixième District, formant l'encoignure de l'avenue Louisiane et la rue Carondelet, dans l'ilet

borné par les rues Baronne et Delachaise.

James M. Pagand vs W. G. Mitchell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 54,859—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 23 décembre 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir.

Deux lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos un et deux de l'ilet No 23 sur le plan originel du faubourg "Plaisance," bornés par les rues Carondelet, Baronne, Delachaise et l'avenue Louisiane, et mesurant chacun trente pieds de face à l'avenue Louisiane sur une profondeur de cent vingt-huit pieds entre lignes parallèles, lot No un formant l'encoignure de l'avenue Louisiana et de la rue Carondelet.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ, Shériff Civil de la Paroisse d'Orléans.
Harry H. Hall avocat pour le plaignant.
19 nov—19 20 21 26—dec 3 10 17 23

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 2212 rue HOPITAL,
Entre les rues Galvez et Miro.
BATISSE A DEUX ETAGES
Succession de Louise Mangin.

No 54,689—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau No 813 rue Commune, MERCREDI, le 22 décembre 1897, à midi, il sera vendu aux enchères publiques, à la "**New Orleans Real Estate Exchange**", No 717 rue Commune, entre les rues **St-Charles** et **Caronde et**, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 17 novembre 1897, pour le compte de la susdite succession, les propriétés suivantes, à savoir:—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, dépendances et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Second District de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Hôpital, Miro et Galvez, le dit lot désigné par la lettre L et mesurant 39 pieds 8 pouces 1 ligne de face sur la rue Hopital, par une première profondeur de 46 pieds 11 pouces sur le côté vers la rue Galvez, ensuite une seconde profondeur sur une ligne oblique de 37 pieds 5 pouces à la ligne du fond du dit lot qui mesure 30 pieds 11 pouces vers la rue Miro et 75 pieds 10 pouces 2 lignes sur la ligne la plus près de la rue Miro.

Les améliorations consistent en une bâtisse à deux étages avec quatre chambres et galerie devant et sur le côté, bâtisse dans le fond avec deux chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.

Termes et Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1897 et déposer au moment de l'adjudication dix pour cent de son enchère.

Acte de vente pardevant M. C. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
20 nov—20 24—1 8 15 22 dec

Succession de Jacob Huber et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,243—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Albert Huber, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN.
23 nov—23 27—déc 2 Greffier.

Succession de Veuve Alexandrin Lartigue Carpente.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 54,891—Division C—Attendu que Guillaume Mothe a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des des lettres d'administration dans la succession de feue Veuve Alexandrine Lartigue Carpente, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
16 nov—16 20 25

Succession de Margaret Merker.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 54,833—Division B—Attendu que William Merker a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des des lettres d'administration dans la succession de feue Margaret Merker, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour
PAUL O. GUERIN, Greffier.
16 nov—16 20 25

C. LAZARD & CO., LTD
LES ANCIENS ET POPULAIRES
Marchands de Vêtements Confectionnés
D'ARTICLES DE TOILETTE
ET DE CHAPEAUX.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Canal et North Peters.
nov—Dim Mar Jeu Sam

D. MERCIER'S SONS
Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales.
Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux ilets de la rue du Canal, 2me district
nov 92—1 an—mer, jeu, dim

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL & LONDON & GLOBE.
Plus de $70,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago $3,289,091
Pertes payées pour l'incendie de Boston $1,427,290
Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.
DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLÉANS
GUSTAF R. WESTFELDT, L. C. FALLON, LUCAS E. MOORE, C. M. SORIA
CLARENCE P. LOW, Secrétaire-Résident. J. G. PEPPER Assistant Secrétaire
12nov—1an

Succursale de la Compagnie d'Assurances du Sun Mutual
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Nouveau No 322, vieux No 68 rue Royale.
Capital payé $500,000 00
Actif, 1er janvier 1896 ..... 1,015,[illegible]65 66
Surplus 250,074 00
Surplus aux détenteurs de polices 765,540 35
J. WALLACE JOHNSON, Gérant. CHS. LAUDUMIEY, CHS. D. FOUCHE, OCTAVE LABARRE
10 jan 97 1an

PAR HECKER & SMITH

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage.

JOLI COTTAGE SEUL.

No 2231 rue Amélia.

Mlle Nellie Smith Robinson vs John Robinson, son époux.

No 58,243.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

PAR HECKER & SMITH—J. Paul Hecker encanteur.—Bureau, 334 rue Carondelet—Le JEUDI, 23 décembre 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 629-31 rue Commune, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 8 novembre 1897 et signé le 15 novembre 1897 par l'Hon Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numerotée, il sera vendu aux enchères publiques les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Foucher, Amélia, Liberté et St David, lequel lot est désigné par le No 8 et mesurant trente et un pieds quatre pouces de face sur la rue Foucher, trente pieds deux pouces et six lignes de face sur la rue Amélia par la profondeur suivante: sur les lignes de côté s'étendant de la rue Foucher à la rue Amélia, à savoir: cent six pieds huit pouces et une ligne sur la ligne de division du dit lot et du lot No 7; cent quatre pieds onze pouces et trois lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée la rue Liberté séparant le dit lot du lot No 9.

Conditions—La moitié en plus comptant au gré de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, à un an, également divisée en deux billets garantis par hypothèque et lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent par an d'intérêt à partir de la date d'adjudication jusqu'au paiement final, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1897 et déposer 20 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur passé pardevant Theo. G. Spitzfaden, notaire.
21 nov—21 28—déc 5 12 19 23

VENTE PAR LE CONSTABLE.

Jos. A. Erd vs Adèle Gonzales.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans.—Nos 35,565 et 35,600—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressé par l'Hon W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrépôt, rue Lafayette, entre les rues Camp et Magasins MARDI, 30 novembre 1897, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
ED. P. FOLEY,
Constable, Première Cour de Cité.
19 nov—19 24 30

VENTE PAR LE CONSTABLE.

Succession de Horace Wheeley Sr vs John Westley.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans.—No 17,095—En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. W. R. Richardson juge de la Première Cour de Cité, agissant pour l'Hon. R. H. Downing, juge de la Quatrième Cour de Cité, absent en congé, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée et à moi adressé, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de la maison de Cour No 1550 Avenue Louisiane et avenue St Charles dans le Six ème District de cette ville, le MARDI 23 décembre 1897 à midi de la propriété ci-après décrite à savoir—

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations ci-dessus érigées dans le quatrième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet bornée par les rues Septième, St Patrick et St David, dites portion commençant à une distance de 45 pieds de l'encoignure des rues St David et Septième et mesurant 45 pieds de face à la rue Septième sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 110 pieds et est composée du No 14 et la moitié plus près de la rue St Patrick du lot No 13, sur un plan par Barlow et Schardoump, voyers, daté le 27 novembre 1883 et déposé dans l'office de T. O. Stock, ancienement notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
A. F. HEVALLEY
Constable de la Quatrième Cour de Cité.
23 nov—23 29—déc 4 10 15 23

Succession de J. D Crawford.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 54,262—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Anna Crawford, exécutrice testamentaire dative de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour
PAUL O. GUERIN
19 nov—19 23 27 Greffier

Succession de François Soniat du Fossat

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 54,231—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles T. Soniat, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte
Par ordre de la Cour,
PAUL O. GUERIN
19 nov—19 23 27 Greffier

JULES ANDRIEU,
—Successeur de—
ROCHEREAU & ANDRIEU
AGENT D'AFFAIRES,
291 rue Gravier,

Feuilleton

—:DE:—

L'Abeille de la N. O.

No 22 Commencé le 2 novembre 1897

LA ROCHE SANGLANTE

GRAND ROMAN INÉDIT.

PAR CHARLES MÉROUVEL.

PREMIÈRE PARTIE.

LA FAUTE D'UNE MÈRE

XVII

DISPARUE!

[illegible] se sentait soulagée [illegible] avait touché le sol de son cher pays!

Là-bas, elle avait toujours son parler dans la tête, et l'image de ses roches, des barques et de la mer dans les yeux!

Elle ne pouvait être bien que là!

Un instant, elle s'exprima avec vivacité dans sa chère langue, oubliant presque son deuil, dont le souvenir ne devait pas tarder à se reveiller, plus âpre et plus poignant.

Et peu à peu le cabaret se vida.

XVII

DISPARUE!

Les pêcheurs s'en allèrent les uns après les autres en lui serrant la main et en disant:

—On ne te feras pas de misères, nous autres! Tu as toujours été une brave fille.... Même tu pourra trouver de l'ouvrage dans les terres, au château, si tu veux. Ça t'aidera à vivre....La vieille dame a bon cœur,

—Elle est toujours en bonne santé?

—Assez.

La vieille dame, c'était la veuve d'un officier de marine.

Le château, c'était une ruine à tourelles avec des toits blanchis par les brumes salées de la côte.

Il était accompagné de deux mauvaises métairies et d'une vaste étendue de landes qui s'étendent jusqu'aux immenses marais d'Etel.

Le château et la dame s'appelait de Kerdaniel.

Ils n'étaient riches ni l'un ni l'autre.

Madame de Kerdaniel avait un fils, tout jeune encore, qui venait d'entrer dans un collège de Quimper.

Elle vivait dans sa terre avec deux domestiques, un vieux paysan qui cultivait quelques champs aux environs de sa maison et une servante qui s'occupait de l'intérieur.

La maîtresse était toujours de belle humeur, ne dépensait à peu près rien pour elle-même et distribuait ses économies à de plus pauvres qu'elle.

C'était toute son histoire.

La voyageuse resta seule, en tête à tête avec Kergoz "le débitant", qui tirait d'énormes bouffées de son immonde pipe, toute noire.

Le souper de la cliente n'était toujours pas servi.

Le bonhomme perdit patience, frappa du pied et son sabot fêlé rendit un son de bois cassé sur les dalles de granit brut dont le sol était pavé.

—Josèphe! cria-t-il. Ça ne viendra donc pas.... Il se fait tard.... Pressons-nous, ma fille!

La servante du débit, une villageoise à la peau couleur d'argile, couturée de rides, bien qu'elle n'eût pas plus de trente-cinq à quarante ans, les cheveux et les sourcils charbonneux, la bouche aux dents jaunes, une coiffe fripée sur des cheveux tordus comme un câble, arriva sans se presser et mit sur une table mal essuyée la première partie du dîner d'Yvonne et de sa petite fille.

Ce fut d'abord une soupe à l'oignon, puis un plat de merluche et de pommes de terre bouillies.

Le patron traîna son tabouret près de la table de la veuve et lui dit:

—Tu ne vas pas dîner comme le préfet, ma bonne fille, mais ça te rappellera ta jeunesse. On n'a pas plus d'écus chez nous que dans le temps. Vous n'étiez pas cousus, non plus, vous autres, quand ton père est venu à vous manquer! T'en souviens-tu?

Elle répondit sans amertume:

—Oui.

C'était encore un terrible accident, mais pour ces pauvres êtres battus par la misère et le mauvais sort, ils n'ont rien d'imprévu et ceux qui en souffrent ne s'irritent pas contre la destinée.

Il faut se soumettre.

Le père était marin.

Tous les ans, il partait pour Terre-Neuve, à la pêche de la morue.

C'est un dur métier.

Il n'enrichit pas son homme et ne donne l'aisance à personne.

Pourtant, si grand est le besoin, qu'on trouve toujours de la chair à misère prête à s'engager pour un morceau de pain.

Un été, au moment du retour des barques, la mère et la fille étaient allées à Lorient les attendre.

Or, au retour, il manquait des hommes.

Il en manque toujours.

La femme Tréguen chercha vainement le sien dans la foule des matelots qui débarquaient.

Ils passaient devant elle, la saluaient tristement et n'osaient lui parler.

La barque de Tréguen s'appelait *Notre-Dame*.

Un vieux, des environs de Kernoët, qui défilait le dernier, en la voyant haletante, effarée, vint à elle et lui dit simplement:

—Va, ma pauvre fille, retourne chez toi....Tu n'as personne à attendre!

Elle comprit.

N'est-ce pas ainsi la plupart du temps que ces malheureuses apprennent qu'elles sont veuves!

Elle se mit à pleurer, mais sans cris, en disant à sa fille, qui l'interrageait de ses yeux d'enfants:

—Allons-nous-en, mon Yvonne, tu n'a plus de père!

Elles reprirent le chemin de Kernoët pour regagnur leurs masure désormais vide et sans ressources.

Car le père c'est l'unique soutien de la famille.

Il y a près de huit lieues, de Lorient à Kernoët.

L'enfant avait sept ans.

Elles mirent toute la nuit et la moitié du jour suivant à parcourir cette distance et, six semaines plus tard, un soir du commencement de l'automme, des pêcheurs qui allaient mettre à flot leurs barques écouchées sur le sable, trouvèrent un cadavre brisé sur les roches de la grève au pied d'une falaise grantique qui s'avance en point au-dessus des eaux de la marée haute et qu'on apelle le bec de Kernoët.

C'était celui de la veuve.

La désespérée n'avait pas survivre au deuil qui l'accablit.

Trop souvent en face d'une catastrophe, ces malheureuses affaiblies par une misère héréditaire, n'ont pas la force de résister et tombent dans la folie.

L'enfant restait seule et sans appui.

Le curé — on dit là bas le recteur — songea à un vieux parent, pêcheur lui aussi, qu'elle avait à Landeven, à dix lieues de là, et l'envoya lui demander asile.

Ce furent deux misères qui végétèrent de compagnie, celle du vieillard et celle de l'enfant.

Le curé mourut et personne ne se souvint des Tréguen.

Comment Yvonne grandit, ceux-là seuls qui connaissent ces contrées pittoresque et désolées pourraient le comprendre.

Elle atteignit pourtant ses vingt ans, forte et fraiche, blanche de peau, blonde de cheveux, avec des yeux de la couleur du ciel de Bretagne, d'un bleu gris, terne et rêveur.

Mais il restait en elle un fonds de mélancolie dont elle ne pouvait se défaire, et son visage en demeurait enveloppé comme d'une brume ou d'un voile.

Elle vécut comme elles vivent toutes, avant de venir se perdre dans le gouffre de Paris, gagnant quelques sous au lavoir, allant au mois d'août scier l'orge et le blé dans les métairies, servant l'été dans les auberges rarement fréquentées à cette époque pourtant proche de nous, si ce n'est par de hardis rapins en quête de sujets d'étude ou quelque touristes à l'esprit chercheur et à la bourse plate, désireux de voir la mer sauvage, pourvu que la dépense soit légère et le gite clos tant bien que mal et couvert de même. Que lui fallait-il d'ailleurs?

Des sabots, une coiffe à ailes blanches, une robe de bure grossière avec le tablier de soie des grands jours, l'unique parure pour une jeunesse entière, et la croix de cuivre attachée à son cou par un nœud de velours de coton.

Pour se nourrir, un peu de bouillie d'avoine, quelques pommes de terre et un morceau de pain noir joint aux brinies, aux bigorneaux et autres menus coquillages de la mer, son régal!

Comme boisson, l'eau ne man-